

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
DE LA FONCTION PUBLIQUE

INSPECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

13/218 du 1er/04/1983
DECRET N° /MTPS.DGTFF.DFP.22023/07
Portant intégration et nomination de Mademoi-
selle BAYIDIKILA Pierrette dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Météorologie).

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

LISSA :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 72/271 du 5.8.72 modifiant le tableau hiérar-
chique des cadres des catégories A et B des Services Techniques en ce qui
concerne le Service de la Météorologie, abrogeant et remplaçant les dispo-
sitions de l'article 14 bis du décret n° 60/287 du 8.10.60 et de l'article
15 de l'arrêté n° 2160/FP du 26.6.1958;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 82/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Mem-
bres du Gouvernement;
(/u la lettre n° 3601/MEN-CAB/DGEOC/DOB sans date du Directeur
de l'Orientation des Bourses transmettant le dossier de l'intéressée;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.70 signé entre la République
Populaire du Congo et l'URSS;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées du décret n° 72/271 du 5.8.72 et du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisés, Mademoiselle BAYIDIKILA Pierrette, née le 23.8.1951 à Baongo Brazzaville, titulaire du Diplôme de la Météorologie d'Odessa (URSS), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Météorologie) et nommée au grade d'Ingénieur de la Météorologie Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 :- L'intéressée est mise à la disposition du Ministre des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 1er Avril 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Transports
et de l'Aviation Civile,

Hilaire MOUNTHAULT.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFP.DFP ... 3
DFP.BST 1
D.B. 3
D.C.F. 1
M.T.A.C. 1
DOSSIER 3
INTERESSEE ... 1
SGCM/BC 2./-